

TABLEAU DE GARANTIES

SANTÉ SURCO 2018 / 2019

HOSPITALISATION MÉDICALE, CHIRURGICALE ET MATERNITÉ (1)

Honoraires et frais de séjour
Forfait hospitalier - sans limite de durée -
Chambre particulière
Transport, SAMU, SMUR

Frais d'accompagnement pour les moins de 18 ans

HOSPITALISATION AUTRES DISCIPLINES

Frais de séjour et honoraires en milieu conventionné
Forfait hospitalier - sans limite de durée -

SOINS DE VILLE (2)

Médecins généralistes et spécialistes, Analyse, Radiologie, Paramédicaux
Appareillage, Prothèses autres que dentaires
Autres soins médicaux pris en charge par l'A.M.

OPTIQUE (par an et par bénéficiaire)(sans délai d'attente) (3)

Verres et monture acceptés par l'A.M.

Forfait chirurgie réfractive des 2 yeux montant maxi

	SURCO 1	SURCO 2	SURCO 3
450% Frais réels	450% Frais réels	450% Frais réels	450% Frais réels
100€/j	130€/j	150€/j	150€/j
200 %	200 %	250%	250%
30€/j	40€/j	50€/j	50€/j
100 % Frais réels	100 % Frais réels	100 % Frais réels	100 % Frais réels
-	300%	400%	400%
-	200%	200%	200%
-	300%	400%	400%
En complément des garanties de base			150€ 300€

Les garanties ci-dessus sont exprimées en pourcentage du TBAM. Elles s'entendent sous déduction du remboursement du régime obligatoire et de la complémentaire de base sauf pour l'optique qui vient en complément des garanties de base.

A.M. = Assurance Maladie - TBAM = Tarif de Base de Remboursement de l'Assurance Maladie

(1) Hospitalisation autres disciplines : Les disciplines autres que médicales, chirurgicales ou maternité sont classées en "autres disciplines" (soins de suite, maison de repos et assimilés, neurologie, psychiatrie et neuro psychiatrie, etc...) à l'exception des disciplines exclues (voir conditions générales SURCO 2018/2019).

La chambre particulière est exclue en hospitalisation autres disciplines.

Les frais de séjour et honoraires en milieu non conventionné sont limités à 200%.

Les hospitalisations connues ou en cours lors de l'adhésion sont exclues, ainsi que leurs suites et conséquences.

(2) Les consultations et visites en neurologie, psychiatrie et neuro psychiatrie sont limitées à 100% du TBAM (sous déduction du régime obligatoire et de la complémentaire de base).

(3) Le forfait optique s'entend de date à date des soins.

DÉLAIS D'ATTENTE :

Dépassements d'honoraires en maternité : 9 mois

Honoraires médicaux et chirurgicaux (autres que maternité) : honoraires limités aux garanties antérieures les 6 premiers mois, sauf accident.

TARIFS TTC/MOIS valables du 01.09.2017 au 31.12.2019

CONDITIONS D'ACCEPTATION

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DE BASE SOUSCRITE CHEZ REPAM

Garanties supérieures au niveau 1

SURCO 1

Majoration de 50% si niveau 2 souscrit sur le contrat de base

SURCO 2 et 3

Accessibles à partir du niveau 3 souscrit sur le contrat de base

TARIF SUR **LE PLUS JEUNE** DES CONJOINTS

MAJORATION ÎLE DE FRANCE +20%

GRATUITÉ du 3ème au 5ème ENFANT

SEUL AVEC ou SANS ENFANT

AGE	SURCO 1			SURCO 2			SURCO 3		
	Seul	S+1E	S+2E	Seul	S+1E	S+2E	Seul	S+1E	S+2E
21/70	3,60€	6,00€	8,40€	6,90€	12,90€	18,90€	13,20€	23,70€	34,20€
71/75	7,50€	9,90€	12,30€	-	-	-	-	-	-
76/85	15,00€	17,40€	19,80€	-	-	-	-	-	-

COUPLE AVEC ou SANS ENFANT

AGE	SURCO 1			SURCO 2			SURCO 3		
	Couple	C+1E	C+2E	Couple	C+1E	C+2E	Couple	C+1E	C+2E
21/70	6,90€	9,30€	11,70€	12,30€	18,30€	24,30€	23,70€	34,20€	44,70€
71/75	13,20€	15,60€	18,00€	-	-	-	-	-	-
76/85	28,80€	31,20€	33,60€	-	-	-	-	-	-

Cette notice n'a qu'une valeur explicative. Seuls votre bulletin d'adhésion et les conditions générales qui y sont annexées font loi entre les parties.